



Vente véhicule occasion à un particulier

Par **grosjambon_old**, le **18/09/2007 à 10:15**

Je viens d'acquérir un véhicule d'occasion acheté à un particulier qui se disait carrossier de profession. La voiture au premier abord me semblait correcte (contrôle technique ok) malgré son côté "tuning". Le propriétaire et moi-même avons signé le pacte de vente au mois d'août 2007 mais la date de vente écrite sur la carte grise du véhicule et sur les papiers de vente étaient antérieures de l'année 2004. La transaction s'est faite par un chèque de banque à la date de la transaction en août 2007. Pendant une semaine la voiture n'a pas bougé car j'étais en vacances. Le premier jour de conduite j'ai dû amener la voiture chez un garagiste car j'avais deux clous dans le pneu avant gauche. Le garagiste me dit que les plaquettes de freins sont très usées voire absentes et que les disques sont entamés. Je demande une contre-expertise à mon garagiste qui me confirme les dires et émet un doute sur la validité du contrôle technique. J'appelle l'ancien propriétaire (si c'est vraiment lui car la carte grise n'est pas à son nom) qui me dit de voir avec un ami à lui à la casse de Brignoles pour qu'il me donne à ses frais des disques neufs d'origine car j'avais déjà réservé les plaquettes de freins chez mon garagiste. De plus, lors de la vente, le pare-brise était fêlé résiné mais je lui avais demandé de le changer. Il n'a pas pu le faire car son copain de casse devait le faire avant la vente mais il l'aurait brisé et avait dû en commander un neuf. Le jour de la vente on a baissé le prix correspondant au changement d'un pare-brise neuf. De plus, son copain de casse devait nous fournir un rétroviseur extérieur gauche neuf. Tous ces frais engendrés ne devaient en aucun cas dépasser la somme prévue au départ sinon l'ancien propriétaire s'engageait à me la différence. Après réparation des plaquettes par mon garagiste, ce dernier me dit qu'il a un doute sur le kilométrage réel du véhicule, qu'il existe des problèmes électriques, peut-être changement du kit embrayage plus encore d'autres réparations à effectuer avec une preuve écrite. De ce fait, j'essaie de joindre l'ancien propriétaire qui ne me répond plus. Je me mets à la recherche d'un nouveau véhicule car je n'ai plus confiance en celui-ci. Une voiture dans un garage d'occasion m'intéresse et je leur demande s'ils font des reprises. Ce dernier me répond qu'il faut la voir. Je lui amène et il me dit que c'était un véhicule accidenté et que le

compteur kilométrique a été changé. nll me la reprenne. nQue puis-je faire ?